



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 19 OCTOBRE 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 19^e jour du mois d'**OCTOBRE**, de l'an **DEUX MILLE QUINZE**, à l'endroit habituel des sessions.

SONT PRÉSENTS Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Wayne Stratton, Paul Stuart, Guy Ouellet, André-Jean Bédard et Frances Bonenfant.

Le conseiller Nicholas Ouellet est absent.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire *Philippe Dutil*.

La directrice générale, Me Karine Duhamel, est présente conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il n'y a personne dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (1.0)

Monsieur le maire, Philippe Dutil, souhaite la bienvenue aux membres de son conseil et à l'assemblée et déclare l'ouverture de la séance. Il est 17 h 30. Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au plus tard 24 heures avant la tenue de la séance conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*.

2.0

2015-10-7513

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.0

2015-10-7514

Embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement (3.0)

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement est à combler;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'embauche a rencontré des candidats en entrevue et que leur choix s'est arrêté sur Monsieur Alexandre Primeau;

CONSIDÉRANT QU'une proposition sur les conditions et modalités d'emploi, conforme à la politique salariale en vigueur, a été soumise au candidat et que celui-ci l'a acceptée;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil nomme et embauche Monsieur Alexandre Primeau à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement le tout, conformément aux modalités d'emploi discutées et acceptées par les parties, lesquelles sont décrites au contrat de l'employé, déposé à son dossier. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Urbanisme.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 19 OCTOBRE 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale, ou en son absence la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de travail avec Monsieur Alexandre Primeau.

ADOPTÉE

4.0
2015-10-7515

Appui à la Coopérative de solidarité Granit Central pour sa demande au Pacte rural et octroi d'une aide financière (4.0)

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de solidarité Granit Central fait face à une conjoncture économique difficile et doit adopter un plan de relance pour assurer sa pérennité;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Restech Groupe Conseils Associés inc. a déposé une offre de service pour la réalisation d'un plan d'affaire en ce sens pour la Coopérative de solidarité Granit Central pour une somme de 7 020 \$, taxes en sus.

CONSIDÉRANT QU'Emploi Québec acquittera le paiement de 50 % de la facture prévue, à savoir 3 510 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de solidarité Granit Central désire déposer une demande de financement pour la réalisation de ce plan d'affaire auprès du Pacte rural de la MRC de Memphrémagog pour que ce programme assume le paiement de 25 % de la facture prévue, à savoir 1 755 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite contribuer à la relance de cette coopérative;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil appuie le projet et la demande d'aide financière de la Coopérative de solidarité Granit Central auprès du Pacte rural de la MRC de Memphrémagog et souscrit aux objectifs généraux et aux actions proposées.

QUE le conseil octroie une aide financière correspondant à 25 % du montant prévu à l'offre de service de l'entreprise Restech Groupe Conseils Associés inc., à savoir **1 755 \$**, taxes en sus. Cependant, l'aide financière octroyée par la Ville est conditionnelle à la contribution financière du Pacte rural de la MRC de Memphrémagog pour ce projet. Le montant de cette dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉE

5.0
2015-10-7516

Troisième facture présentée par Sintra inc. dans le cadre du projet de réfection du chemin Hackett et de la rue Junction - Appel d'offres 2015-44 (5.0)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accordé à Sintra inc. le mandat pour la réfection du chemin Hackett et de la rue Junction, selon les spécifications du devis soumis par la Ville de Stanstead, pour la somme de 365 366.96 \$, taxes incluses, par la résolution 2015-05-7335;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Sintra inc. a soumis à la Ville deux factures progressives, soit une en date du 30 juin 2015 au montant de 318 087.35 \$, taxes incluses, et une en date du 25 septembre 2015 au montant de 4 221.63 \$, taxes incluses, dans le cadre du projet de réfection du chemin Hackett et de la rue Junction, dont les paiements ont été autorisés respectivement aux termes des résolutions 2015-07-7394 et 2015-10-7489;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 19 OCTOBRE 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QU'un certificat de paiement a été produit par Monsieur Charles Trudeau, ingénieur de CIMA +, en date du 14 octobre 2015 et qu'il recommande le paiement d'un troisième versement à l'entreprise Sintra inc. d'une somme de 17 906.05 \$, taxes incluses, correspondant à la libération partielle d'une retenue contractuelle dans le cadre du projet de réfection du chemin Hackett et de la rue Junction;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise le paiement à Sintra inc., lequel se chiffre à **17 906.05 \$**, taxes incluses, tel que recommandé par Monsieur Charles Trudeau, ingénieur de CIMA +, dans son certificat en date du 14 octobre 2015. Le montant de la dépense est approprié à même les fonds réservés pour ce projet.

ADOPTÉE

6.0

VARIA (6.0)

7.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (7.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

8.0

2015-10-7517

LEVÉE DE LA SÉANCE (8.0)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE les sujets ayant tous été traités, la séance extraordinaire soit levée. Il est 18 h 15.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

M. Philippe Dutil,
Maire

Me Jessica Tanguay,
Greffière par intérim